

GROUPE DES ÉTUDIANTS ET DIPLÔMÉS DE POLYTECHNIQUE POUR LE CONTRÔLE DES ARMES

www.polysesouvient.ca

Comité des étudiants de Polytechnique pour le contrôle des armes
Association des étudiants de Polytechnique
Association des étudiants aux cycles supérieurs de Polytechnique
Conseil d'administration de l'Association des diplômés de Polytechnique

Le mardi 7 septembre 2010

L'honorable Maxime Bernier, Beauce (Qc); BerniM@parl.gc.ca

L'honorable Jean-Pierre Blackburn, Jonquière-Alma (Qc); Blackburn.J@parl.gc.ca

Steven Blaney, Lévis-Bellechasse (Qc), président du Caucus des conservateurs du Québec; Blaney.S@parl.gc.ca

Sylvie Boucher, Beauport-Limoilou (Qc); Boucher.S@parl.gc.ca

L'honorable Lawrence Cannon, Pontiac (Qc); Cannon.L@parl.gc.ca

Bernard Généreux, Montmagny-L'Islet-Kamouraska-Rivière-du-Loup (Qc); Genereux.B@parl.gc.ca

Jacques Gourde, Lotbinière-Chutes-de-la-Chaudière (Qc); Gourde.J@parl.gc.ca

L'honorable Denis Lebel, Roberval-Lac-Saint-Jean (Qc); Lebel.D@parl.gc.ca

L'honorable Christian Paradis, Mégantic-L'Érable (Qc); Paradis.C@parl.gc.ca

Daniel Petit, Charlesbourg-Haute-Saint-Charles (Qc); Petit.D@parl.gc.ca

L'honorable Josée Verner, Louis-Saint-Laurent (Qc); Verner.J@parl.gc.ca

Objet : Vote sur le projet de loi C-391 visant l'abolition du registre des armes d'épaule

Cher(e)s député(e)s,

Nous vous écrivons concernant le projet de loi C-391, qui vise le démantèlement du registre fédéral des armes d'épaule. Étant donné le fait que vous avez tous voté en faveur de ce projet de loi en deuxième lecture en novembre 2009, et compte tenu du vote imminent qui aura lieu lorsque la Chambre des communes reprendra, nous, le **Groupe des étudiants et diplômés de Polytechnique pour le contrôle des armes**, vous interpellons afin que vous votiez, cette fois, contre le projet de loi C-391.

Puisque nombreux de vos collègues du Parti conservateur ont dénoncé le vote de parti du Parti libéralⁱ, pouvons-nous supposer que celui des conservateurs sera un vote libre? Puisque vos collègues accusent certains députés des autres partis de ne pas voter conformément aux « vœux de leurs électeurs », pouvons-nous aussi supposer que tous les députés conservateurs voteront selon l'opinion des citoyens de leur comté? **Car pour les députés qui représentent les circonscriptions du Québec, un vote « libre » selon « les vœux des électeurs » serait clairement un vote CONTRE le projet de loi C-391.**

En effet, l'appui au registre au Québec est particulièrement robuste. Selon tous les sondages, la majorité des Québécois souhaitent maintenir l'enregistrement des armes à feuⁱⁱ, y compris dans chacun de vos comtésⁱⁱⁱ.

Cet appui populaire va de pair avec l'avis unanime des experts québécois en matière de sécurité publique, de santé publique, de prévention du suicide et de prévention de la violence conjugale, en plus de l'appui de toutes les associations policières et de santé publique canadiennes.

Nos représentants à l'Assemblée nationale ont même adopté, à l'unanimité, pas moins de trois motions en faveur de la *Loi sur les armes à feu* depuis 2006. Ces motions démontrent que l'ensemble des politiciens provinciaux du Québec — du **Parti libéral**, du **Parti québécois**, de l'**Action démocratique du Québec** et de **Québec solidaire** — sont prêts à mettre de côté politique et partisanerie lorsqu'il est question de défendre l'intérêt des Québécois sur une question aussi importante que le contrôle des armes.

Le Groupe comprend les associations actuelles des étudiants de Polytechnique au baccalauréat et aux cycles supérieurs, le CA de l'association des diplômés, les présidents des étudiants au baccalauréat (1989-1990), aux cycles supérieurs (1987-1988) et de la 114^e Promotion (1989-1990), de même que des témoins et survivants du 6 décembre 1989 et leurs familles

A/S: Heidi Rathjen; 4126 Saint-Denis no 200, Montréal (Qc) H2W 2M5; téléphone : 514-816-7818; heidirathjen@gmail.com

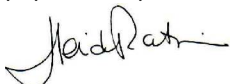
Permettez-nous de répéter les multiples raisons pour lesquelles nous croyons en la nécessité et l'efficacité du registre :

1. **Les armes d'épaule sont les armes qui tuent le plus de policiers^{iv}, sont le plus utilisées dans les drames familiaux^v, et sont le plus utilisées lors de suicides par balles^{vi}.**
2. **Au moins six enquêtes de coroner ont recommandé l'enregistrement des armes^{vii}.**
3. **Les principales organisations policières du pays témoignent de l'efficacité du registre^{viii}.**
4. **Les principales organisations de santé publique et de prévention du suicide du pays appuient le registre^{ix}.**
5. **La Cour suprême a statué que l'enregistrement est une « partie intégrante et nécessaire du régime » qui vise « la promotion de la sécurité par la réduction de l'usage abusif de toutes les armes à feu »^x.**
6. **Les statistiques montrent que depuis la mise en vigueur de l'ensemble des nouvelles mesures, dont le registre, le nombre de décès par armes d'épaule a diminué de façon dramatique :** les décès par armes à feu ont diminué de 43 % entre 1991 et 2005 (1991 : 1441 à 2005 : 818)^{xi}; les meurtres par armes ont diminué de 40 % entre 1991 et 2008^{xii}; les meurtres par armes longues ont diminué de 70 % entre 1991 et 2008^{xiii}; le nombre de femmes tuées par armes à feu (tous les types) a diminué de 66 % entre 1996 et 2007^{xiv}; le nombre de vols qualifiés a diminué de près de 50 % entre 1991 et 2008^{xv}; les suicides par arme à feu ont diminué de 35 % entre 1995 et 2005 (1995 : 911 à 2005 : 593)^{xvi}.
7. Selon les trois principales organisations policières du pays, qui représentent les chefs de police, les policiers, et les commissions policières, le registre 1) **aide la police à prévenir des crimes** en retirant les armes des personnes à risque et en minimisant les stockages massifs (arsenaux) d'armes; 2) **aide la police dans ses enquêtes criminelles**; 3) **aide la police à retracer les armes à feu volées ou utilisées lors de crimes**; 4) **aide à promouvoir la responsabilité individuelle et sociale** concernant l'usage des armes, leur entreposage et leur transfert à un autre propriétaire.^{xvii}
8. **Le récent rapport de la GRC** sur le registre des armes à feu, produit avec la participation de vérificateurs externes, arrive à la conclusion qu'il est efficace, rentable et permet de sauver des vies. Il clarifie aussi le coût actuel du maintien du registre des armes d'épaule : 4 millions \$ par année.^{xviii}
9. **L'Institut national de santé publique du Québec** a statué que le registre avait permis de sauver en moyenne 300 vies par année au Canada, et que les économies qui en découlent totalisent 400 millions \$ par année.^{xix}
10. **L'abolition partielle du registre des armes fera perdre la trace de plus de 7 millions d'armes à feu, dont l'arme semi-automatique Ruger Mini-14** qui a été utilisée lors de la tragédie de Polytechnique pour tirer sur 27 victimes en moins de 25 minutes, dont quatorze qui sont décédées.
11. **Le registre a été utile pour la police lors de la tragédie au Collège Dawson.** En retraçant la plaque de la voiture d'où le tireur avait sorti ses armes, la police a trouvé l'adresse du domicile de son propriétaire. À partir de cette adresse, le registre a produit le nom et la photo du suspect, de même que le type d'armes qu'il possédait. En somme, grâce au registre, les policiers ont pu identifier le tireur et le type d'armes pendant que se déroulait la tuerie.
12. **L'enregistrement d'une arme ne prend que quelques minutes et demeure valide tant qu'elle reste en possession de ce propriétaire.** C'est un effort minime qui ne contraint aucun droit des citoyens. Il s'agit de l'utilisation d'un objet extrêmement dangereux conçu pour causer la mort.

En tant que députés du Québec, vous résidez dans la province qui a connu quatre terribles tueries (Assemblée nationale, École Polytechnique, Université Concordia et Collège Dawson), sans parler de toutes les tragédies quotidiennes qui ne font pas les manchettes. De plus, la majorité des citoyens du Québec appuient le maintien du registre. Et maintenant, vous détenez tous les avis d'experts nécessaires pour certifier, sans aucun doute, son efficacité.

Que ce soit un vote de conscience, un vote objectif basé sur les faits et l'expertise, un vote selon le vœu de vos électeurs, ou un vote à la mémoire des victimes des tragédies québécoises, **les intérêts de vos électeurs seront préservés uniquement par le biais d'un vote sans équivoque CONTRE le projet de loi C-391.**

Pour terminer, nous prévoyons vous contacter très bientôt pour savoir si nous sommes parvenu à vous convaincre de changer votre vote en faveur du registre et contre son abolition. Nous croyons qu'il serait important d'en informer la population que vous représentez et ce, bien avant le 22 septembre.



Heidi Rathjen, B.Ing, LLD (hon), Dr. h.c. (hon), C.S.M.
Porte-parole du Groupe

Sources et références :

- ⁱ Citations de conservateurs au sujet du vote en fonction des vœux des électeurs au http://www.polysesouvient.ca/Documents/DOCU_10_09_00_CitationsPC_Vote.pdf
- ⁱⁱ L'appui varie selon la question et l'information fournie, mais demeure toujours majoritaire au Québec : Sondage **Léger Marketing**, mai 2010, pour le compte de la Coalition pour le contrôle des armes, <http://www.guncontrol.ca/francais/F/sondagemai2010.pdf> et http://www.polysesouvient.ca/Documents/STAT_10_05_28_SondageLegerQc_DONNEES.pdf ; Sondage **Léger Marketing**, Omnibus Web réalisé en décembre 2009, http://www.polysesouvient.ca/Documents/STAT_09_12_00_SondageLegerCAN_ENREGISTREMENT.pdf ; Sondage **Environics**, février 2003, <http://www.guncontrol.ca/English/Home/Supporters/Environ21Feb2003.pdf?alD=513> ; Sondage **Angus Reid**, Août 2010, http://www.visioncritical.com/wp-content/uploads/2010/08/2010.08.24_Guns_CAN.pdf
- ⁱⁱⁱ Tableau des circonscriptions conservatrices du Québec, population et appui en faveur du registre : http://www.polysesouvient.ca/Documents/STAT_10_05_28_PopulationCirconConserveurs.pdf
- ^{iv} Entre 1961 et 1997, 112 policiers ont été tués lors de leurs fonctions: tous sauf 5 ont été tués avec une arme à feu. De ces armes à feu, la majorité sont des armes d'épaule, selon **Supt. Greg Getty du Toronto police guns and gangs task force**. http://winnipeg.ctv.ca/servlet/an/local/CTVNews/20100319/gun_registry_100319/20100319/?hub=WinnipegHome
- ^v « Les armes à feu étaient le genre d'arme utilisé le plus souvent dans les homicides entre conjoints entre 1974 et 2000, dans le cas de plus de 1 victime sur 3 (tableau 5). Par comparaison, dans les homicides hors couple, la force physique était la cause la plus fréquente de décès (30 %). » **V.P. Bunge**, « Tendances nationales des homicides entre partenaires intimes, 1974 à 2000 », Juristat: Centre canadien de la statistique juridique, **Statistique Canada** Vol. 22, n°5, 2002. Et : **Centre canadien de la statistique juridique**. « La violence familiale au Canada : un profil statistique 2009 » Octobre 2009, graphique page 53, qui montrent que la majorité des armes utilisées sont de armes d'épaule : <http://www.statcan.gc.ca/pub/85-224-x/85-224-x2009000-fra.pdf>
- ^{vi} **Gagné Marie-Pier**, « L'effet des législations canadiennes entourant le contrôle des armes à feu sur les homicides et les suicides », Mémoire présenté à la Faculté des études supérieures. Août 2008.
- ^{vii} Le décès de Jonathan Yeo; les meurtres des enfants Kassonde, d'Arlene May, du commentateur sportif Brian Smith; le massacre de Vernon en Colombie-Britannique, la fusillade d'OC Transport à Ottawa.
- ^{viii} Organisations policières qui appuient le registre (entre autres): **Association canadienne des chefs de police, Association canadienne des policiers, Canadian Association of Police Boards** : http://www.cacp.ca/media/committees/efiles/1/563/CAPB_CPA_CACP_d%C3%A9claration_commune_sur_les_armes_%C3%A0_feu_Mai_2010.pdf?PHPSESSID=574aa6973ca802b304888e9e56946dcd
- ^{ix} Organisations de santé et de prévention qui appuient le registre : **Association canadienne de santé publique, Association canadienne des ergothérapeutes, Association canadienne des médecins d'urgence, Association canadienne pour la santé des adolescents, Fédération canadienne des infirmières, Association des médecins urgentologues du Québec, Association pour la santé publique de l'Ontario, Association québécoise de prévention du suicide, Association pour la santé publique du Québec, Médecins pour la survie mondiale, Société canadienne de pédiatrie** : <http://www.aspq.org/DL/Declarationfr.pdf>
- ^x **Cour suprême**, Renvoi relatif à la *Loi sur les armes à feu* (Can.), [2000] 1 R.C.S. 783, <http://csc.lexum.umontreal.ca/fr/2000/2000csc31/2000csc31.html>
- ^{xi} **Hung, Kwing** « Firearms Statistics Updated Tables », janvier 2006; **Statistique Canada**, Mortalité, Liste sommaire des causes 2005, 2009.
- ^{xii} **Hung, Kwing** « Firearms Statistics Updated Tables » janvier 2006; Sarah Beatty, « Homicide au Canada, 2008, » **Statistique Canada** Juristat Vol. 29, no.4, octobre 2009.2
- ^{xiii} **Hung, Kwing** « Firearms Statistics Updated Tables » janvier 2006; Sarah Beatty, « Homicide au Canada, 2008, » **Statistique Canada** Juristat Vol. 29, no.4, octobre 2009;
- ^{xiv} «Durant les 10 dernières années, le taux d'homicides entre conjoints commis à l'aide d'une arme à feu a diminué de trois fois, étant passé de 1,7 pour 1 million de conjoints en 1996 à 0,5 pour 1 million de conjoints en 2007. En 1996, on a dénombré 27 homicides entre conjoints perpétrés à l'aide d'une arme à feu, par rapport à 9 homicides en 2007", ce qui représente une diminution de 71% du taux et de 67% du nombre, **Statistics Canada, Canadian Centre for Justice Statistics**, "Homicide Survey. Family Violence in Canada: A Statistical Profile", 2009. <http://www.statcan.gc.ca/pub/85-224-x/2009000/part-partie5-fra.htm>
- ^{xv} **Hung, Kwing** « Firearms Statistics Updated Tables », janvier 2006; Marnie Wallace, « Statistiques sur les crimes déclarés par la police au Canada, 2008, » **Statistique Canada** Juristat Vol. 29, no.3, Juillet 2009.
- ^{xvi} **Hung, Kwing** « Firearms Statistics Updated Tables », janvier 2006; **Statistique Canada**, Mortalité, Liste sommaire des causes 2005, 2009.
- ^{xvii} Organisations policières qui appuient le registre (entre autres): **Association canadienne des chefs de police, Association canadienne des policiers, Canadian Association of Police Boards** : http://www.cacp.ca/media/committees/efiles/1/563/CAPB_CPA_CACP_d%C3%A9claration_commune_sur_les_armes_%C3%A0_feu_Mai_2010.pdf?PHPSESSID=574aa6973ca802b304888e9e56946dcd
- ^{xviii} **GRC**, « Programme canadien des armes à feu de la GRC : Évaluation », février 2010, <http://www.rcmp-grc.gc.ca/pubs/fire-feu-eval/eval-fra.pdf>
- ^{xix} **Institut national de santé publique du Québec**, « Mémoire déposé au Comité permanent de la sécurité publique et nationale de la Chambre des communes sur le projet de loi C-391, Loi modifiant le Code criminel et la *Loi sur les armes à feu* », Mai 2010, http://www.inspq.qc.ca/pdf/publications/1089_MemoireProjetLoiC391ArmesFeu.pdf